

Jusqu'au vendredi 15 novembre 2019

Résidences de bande dessinée Villa Médicis / Maison des auteurs d'Angoulême

L'Académie de France à Rome, la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image et la société d'auteurs ADAGP propose un appel à candidatures pour deux résidences de bande dessinée à la Villa Médicis et à la Maison des auteurs d'Angoulême.

Les deux établissements, en partenariat avec l'ADAGP, mettent en place deux résidences de création visant à accompagner deux auteurs.trices complets confirmé.e.s de bande dessinée (scénario et dessin), vivant ou créant en France, sur un projet novateur. Ces résidences se dérouleront du 15 janvier au 15 avril 2020 (3 mois) sur deux temps, l'un à la Maison des auteurs de la Cité (Angoulême) et le second à l'Académie de France à Rome – Villa Médicis.

Chacune des résidences est dotée comme suit :

- La Maison des auteurs de la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image accueillera les résident.e.s à **Angoulême** et mettra à leur disposition logements et ateliers du **15 janvier au 15 mars 2020**.
- L'Académie de France à Rome – **Villa Médicis** accueillera les résident.e.s et mettra à leur disposition un logement/atelier du **15 mars au 15 avril 2020**.
- Le déplacement aller/ retour à Rome et à Angoulême depuis le domicile de l'auteur.trice sera pris en charge par l'ADAGP.
- L'ADAGP attribuera une bourse d'un montant de **5 400 € bruts** en droits d'auteur pour la totalité du séjour.

La Cité, l'ADAGP et la Villa Médicis offriront aux lauréat.e.s la possibilité de présenter les travaux réalisés dans le cadre de leur résidence à Paris au siège de l'ADAGP, à Rome à la Villa Médicis, à Angoulême à la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image.

Conditions requises

Pour postuler à la résidence, les candidat.e.s doivent réunir les conditions suivantes :

- Être un.e artiste créant ou vivant en France.
- Présenter un projet de création de bande dessinée.
- Le dossier contiendra obligatoirement :
- un curriculum vitae, auquel seront joints des éléments représentatifs du travail artistique du / de la candidat.e,
- une lettre de motivation,
- une description précise du projet de 8000 signes maximum, complétée d'un synopsis d'une dizaine de lignes. Le dossier comprendra également des documents graphiques se rapportant au projet.

Les dossiers de candidature seront envoyés sous forme numérique à maisondesauteurs@citebd.org

Date limite de dépôt des dossiers : 15 novembre 2019 à minuit

Les noms des lauréat.e.s seront proclamés le 19 novembre 2019

Le jury sera composé de représentant.e.s de l'Académie de France à Rome – Villa Médicis, de la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image et de l'ADAGP.

Renseignements maisondesauteurs@citebd.org

05 45 22 86 10

www.citebd.org

Dernière édition : 6 déc. 2023 à 12:49

<https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/articles/residences-de-bande-dessinee-villa-medicis-maison-des-auteurs-d-angouleme>